Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212203319-20260506-2026_04_14_002-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINTE-TREPHINE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2026

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 10
Date de la convocation : 08.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges GALARDON, Maire.

Présents : Georges GALARDON ; Christelle RUMIN ; Guy LE PAVEC ; Josiane LE SCEL ; Marie-Jeanne GOIC ; Aurélia LEROUX ; Anthony JEGOUIC ; Eflamm JEGOU ; Julien TRUBUIL

Absents : Nicolas LE PAVEN

Secrétaire de séance : Josiane LE SCEL

Désignation du délégué Défense et Sécurité Routière

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué pour la Défense.

DESIGNE : GALARDON Georges

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué pour la sécurité routière.

DESIGNE : GOÏC Marie-Jeanne

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Josiane LE SCEL

Le Maire,
Georges GALARDON

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.
Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le .....
Et publication ou notification en date du .....